



**Journée d'étude**

**Jeudi 14 février 2013**

**COMPTE RENDU**

# **Les initiatives citoyennes : pour quel pouvoir d'agir des habitants ?**

**Lieu : Site Percier**

**1 rue Charles Percier, Perpignan**

Journée d'étude organisée en partenariat avec :

Majo Hansotte, Mission Citoyenneté, Bureau International Jeunesse & DG  
Culture, Belgique, auteure de « *Les intelligences citoyennes* » (De Boeck, 2005)  
Nelly Lopez, Fédération des MJC, projet Paroles Partagées  
Francesc Caballero, Fédération des Associations de Voisins de Lleida  
Les institutions en charge du FIC (Fonds d'initiatives Citoyennes) de la ville de  
Perpignan  
L'association Cambiem  
L'association des parents d'élèves du groupe scolaire Blaise Pascal  
L'association UDAC 66



## OUVERTURE – PRESENTATION DE LA JOURNEE

Pourquoi avoir choisi la thématique des « initiatives citoyennes » ?

Travailler au repérage, à l'identification, à la mise en relation et la valorisation d'initiatives citoyennes constitue l'un des principes fondateurs d'une démarche de développement social local.

Les initiatives citoyennes peuvent être définies, dans un premier temps, comme un type de mobilisation volontaire et spontanée : dans ce cas l'innovation est supposée prendre forme et se développer hors de tout cadre pré-construit, organisé, institutionnalisé.

L'un des enjeux propre aux démarches de développement social local réside dans l'articulation des dynamiques ascendantes et des dynamiques plus descendantes. Si les initiatives citoyennes s'inscrivent dans des logiques ascendantes, comment s'articulent elles à des dispositifs, aux politiques sociales, aux logiques participatives portées par les institutions.

Les initiatives citoyennes constituent des ressources à repérer sur un territoire pour

- Identifier les domaines dans lesquels il y a mobilisation
- Contribuer à définir des attentes
- Développer des projets

« Mais une fois le projet « installé », quelles sont les conditions nécessaires et les méthodes à imaginer pour que les habitants puissent prendre ou reprendre l'initiative ? » (ADELS, Développement social participatif, Revue Territoire, 2005)

Nous analyserons ensemble quels sont les leviers qui favorisent le développement de ces dynamiques citoyennes.

Plusieurs questions seront soulevées au cours de la journée :

- La question des initiatives citoyennes s'articule à celle du pouvoir d'agir. Pourquoi se mobilise-t-on, quelles sont les motivations, quelles transformations sont attendues, quels sont les effets / les impacts les changements suscités par ces initiatives ?
- Quelle continuité avec l'intervention sociale et éducative ? Quel rôle peuvent jouer les professionnels de l'intervention sociale et éducative ? Repèrent-ils ces initiatives comme des points d'appui à leur intervention ? Les citoyens mobilisés attendent ils quelque chose des professionnels ? Les citoyens concernés sont-ils en lien avec des associations et institutions ?
- Impliquer, « faire participer » les habitants ou citoyens pose question à de nombreux professionnels de l'intervention sociale et éducative. En parallèle, des initiatives citoyennes sont mises en œuvre sur les territoires et peuvent questionner les institutions : comment les repérer, et les soutenir ? Est-il nécessaire que les collectifs d'habitants se constituent en association ? Comment ces dynamiques peuvent elles

être articulées à des dynamiques plus institutionnelles ? Jusqu'où aller sans les dénaturer ? Comment tirer des enseignements des dynamiques existantes en termes de mobilisation, de production d'effets ?

Ces questionnements seront notamment mis en perspective à travers l'intervention de Majo Hansotte. Pour elle, « rendre aux citoyens et aux citoyennes des capacités d'intervention politique, au niveau local, régional, national ou international, se révèle de plus en plus essentiel, en partant de témoignages – récits, sur les questions touchant au Juste et à l'Injuste dans nos sociétés. »

Cette journée sera articulée autour d'une présentation de projets soutenus par le FIC – Fonds de soutien aux initiatives citoyennes, ainsi que de projets portés par des collectifs et associations de citoyens. Nous verrons dans quelle mesure la grille de lecture proposée par Majo Hansotte fait résonance avec les démarches et projets présentés aujourd'hui.

Nous proposons dans ce compte-rendu d'indiquer les points sur lesquels il y a eu des échanges, des questionnements, ainsi que les points clés issues des échanges et repris en fin de journée.

## Programme :

8h30-9h : Accueil

9h : introduction de la journée

9h15 : Intervention de Majo Hansotte, auteur de « intelligences citoyennes »

10h30 : Pause

10h45 – 12h : Présentation du FIC – Fonds d’initiatives citoyennes

par Nadia Baklouch, chargée de mission CUCS, ville de Perpignan et Véronique Chivalier, chargée de mission CUCS, DRJSCS

Présentation de deux démarches citoyennes et débat :

- Cambiem (objet : contribuer à la promotion sociale par toute action visant à l’insertion des populations des cités nouveau logis et les pins) par Claude Reyès, Président de l’association
- Association des parents d’élèves du groupe scolaire Blaise Pascal, par Dalila Hamani, présidente de l’association et Daniel Ledigol, vice président de l’association

12h – 13h30 : repas

13h30 – 15h30 : ateliers d’échanges à partir de la présentation d’initiatives citoyennes :

Atelier 1 :

- « Paroles partagées », un projet fédérateur pour l’Éducation Populaire (mettre en lien des expériences, des acteurs, des réflexions et des méthodes en vue de restaurer une pratique publique de la parole), par Nelly Lopez, membre co-fondatrice du projet au titre de la Confédération des MJC de France

Atelier 2 :

- Association UDAC - Union Départementale des Associations et Collectifs du 66 (pour des alternatives citoyennes) par Jérôme Thierry, membre actif
- Association de voisins de Lleida par Francesc Caballero Garcia, Vice - Président Fédération Associations Voisins de Lleida

15h30-15h45: pause

15h45 – 16h15: conclusions

Au cours de la journée : accès à un espace ressource au centre de documentation sur les initiatives citoyennes.



## Les intelligences citoyennes

Par Majo HANSOTTE, auteure de « Les intelligences citoyennes »

L'intervention de Majo Hansotte est jointe à ce compte rendu.

L'approche de Majo Hansotte se propose de « rendre aux citoyens et aux citoyennes des capacités d'intervention politique, au niveau local, régional, national ou international ». Selon Majo Hansotte, au-delà d'une apparente spontanéité, ce sont des compétences qui sont à mobiliser par les citoyens, individuellement et collectivement, compétences nommées ici intelligences citoyennes : savoir pratiquer une énonciation et une action démocratiquement performantes.

Majo Hansotte a proposé un retour sur la notion de citoyenneté et la conquête de la prise de parole par les citoyens. Son intervention a ensuite concerné l'identification des zones d'engagement libre, qui permettent l'exercice de cette citoyenneté. A travers des supports visuels, elle a montré de quelle manière l'esthétique de l'espace public avait évolué et la variété de supports utilisés par les citoyens pour dire le juste et l'injuste tout en évitant d'entrer dans un registre argumentatif. Si une fonction traditionnelle de l'espace public est une fonction de contre pouvoir, Majo Hansotte a insisté sur la fonction première de cet espace public qui est horizontale et consiste en une fonction de transformation réciproque des citoyens : faire évoluer les regards et représentations.

Majo Hansotte insiste notamment sur les distinctions entre délibération, argumentation et débat, pour proposer une méthodologie d'intervention et d'action basée sur des récits et témoignages individuels. Elle utilise divers outils permettant d'élaborer des actes de parole coopératifs et prenant en compte le vécu, le contexte, le juste, le droit.

Le débat qui a suivi l'intervention a permis de souligner les aspects suivants.

- l'importance d'une horizontalité de la démocratie
- le passage d'un témoignage individuel à une perspective « Je/Nous » puis une perspective « Pour Nous Tous », conjuguer les dynamiques individuelles et collectives
- les difficultés pour le secteur associatif à exister comme un espace délibératif autonome (lié en partie à la relation aux institutions qui découle des modes de financement, et à la concurrence qu'elles vivent entre elles)
- le lien entre éducation populaire et intervention sociale
- la question du désir et du plaisir : comment travailler à partir de l'expression de désirs et non plus de besoins

## Présentation du FIC – Fonds d’initiatives citoyennes

par Nadia Baklouch, chargée de mission CUCS, ville de Perpignan et  
Véronique Chivalier, chargée de mission CUCS, DRJSCS

Les FIC ont pour but de placer les habitants au cœur de leur ville en facilitant le financement de projets fédérateurs. Il s’agit d’un dispositif qui existe dans plusieurs villes à l’échelle nationale. Les FIC sont destinés à valoriser l’esprit d’initiative, à créer un dialogue, un débat autour d’une idée, dans le but de rassembler les énergies pour la mise en place de projets. Leur fonctionnement est simple et permet l’attribution d’aides financières rapides.

Sur Perpignan, le Fonds d’Initiatives Citoyennes est un dispositif mis en place dans le cadre du CUCS depuis 1997. Porté par la ville, le dispositif est cofinancé par la ville, l’Etat et la CAF. Le dispositif concerne les quartiers prioritaires de la ville de Perpignan. Il permet aux citoyens de déposer des demandes de subvention (bourse) en fonction des projets qu’ils souhaitent mettre en œuvre sur leur quartier. Cette aide financière présente l’intérêt de s’adresser à tous les habitants, seuls ou en groupe, constitués en association ou non.

Deux bourses existent.

- Le Fonds d’initiatives Habitants (FIH) concerne tout individu ou collectif porteur d’une action visant à favoriser la cohésion sociale. Le montant maximum de la bourse est fixé à 762 euros.

- Le Fonds de Soutien aux Initiatives Associatives concerne tout projet associatif. Le montant maximum de la bourse est de 4000 euros.

Les porteurs de projets peuvent être accompagnés dans la préparation du dossier FIC par les équipes des centres sociaux de la ville ou par la chargée de mission CUCS.

Une commission se réunit chaque mois afin que les personnes puissent présenter et expliquer leur initiative. Cet espace est un moyen pour la personne ou l’association de faire valoir son idée et de dialoguer de manière constructive pour la validation de son projet. Les fonds sont débloqués dans les quinze jours après validation du soutien au projet.

Le FIC reçoit environ 40 dossiers par an, pour un budget global de 45000 euros.

Suite à la présentation, le débat a notamment porté sur la place des porteurs de projet dans le dispositif et les possibilités de les associer à la délibération concernant les différents projets présentés. Certains FIC (ex. ville de Champigneulle) ont fait le choix d’intégrer des membres d’associations, des habitants au Comité Local de Gestion aux côtés des représentants de la commune et des institutions partenaires. Ce comité est chargé d’étudier les demandes afin d’en évaluer la pertinence. Cette piste de travail pourrait être explorée par les équipes CUCS du territoire perpignanaise.

Cambiem (contribuer à la promotion sociale par toute action visant à l'insertion des populations des cités nouveau logis et les pins)

par Claude Reyès, Président de l'association

L'association Cambiem a choisi de se présenter via un film dont le support est accessible en ligne.

Association des parents d'élèves du groupe scolaire Blaise Pascal

par Dalila Hamani, présidente de l'association et Daniel Ledigol, vice président de l'association

L'école Blaise Pascal est une école d'application, située rue des grenadiers à Perpignan, en ZEP (zone d'éducation prioritaire), elle accueille 250 élèves (maternelle et primaire confondus) avec un projet d'extension, victime de son succès de par son statut, sa situation géographique (carte scolaire) et la réussite des élèves.

L'école est ouverte aux parents. Suite à un échange avec les directeurs respectifs du groupe scolaire, en mars 2010, un groupe de parents d'élèves, impliqués dans la vie de l'école a l'idée de créer une association avec le but de s'impliquer un peu plus et d'apporter un soutien jusqu'ici peu reconnu.

A ses débuts, l'association compte 12 adhérents ; nous essayons de convaincre d'autres parents de nous rejoindre en créant des réunions dans une salle de l'école. Celles-ci ne sont pas concluantes ; ces réunions sont remplacées par des moments conviviaux. L'association passera rapidement à 120 adhérents ; en effet, devant l'école l'accueil se fait plus chaleureux, les parents, ainsi que les enseignants sont attendus « au café des parents », des goûters après l'école, avec des boîtes à idées, des échanges.

Les évolutions de l'association sont liées au partenariat avec les différentes associations du quartier, le centre social, les Francas, le comité d'animation ainsi qu'à l'accompagnement de la ville, et aux conseils de Nadia Baklouch, chargée de mission CUCS. L'association est maintenant subventionnée.

Tout ceci a créé une dynamique.

Pour que cette association puisse continuer à exister, nous essayons de connaître les besoins des parents qui sont aussi les habitants du quartier ; leur implication est traduite par un besoin de changer leur quotidien ; de permettre aux enfants et aux parents de prendre part à des activités culturelles communes et de se retrouver ensemble dans un nouveau cadre.

Nous essayons au travers des différentes actions, d'agir dans le sens d'une ouverture des esprits en créant des échanges, en mêlant des publics mixtes, des découvertes mutuelles.



Le but est aussi de favoriser le lien social, la mixité sociale, les échanges intergénérationnels par la participation des enfants et des familles.

Les enfants et l'école sont un moteur et une passerelle ; ils créent cette dynamique d'actions.

Les difficultés que l'on peut rencontrer sont liées à l'investissement des habitants : des soucis de voisinage, des questions de mentalités, et des problèmes de mixité favorisent un individualisme général.

On rencontre aussi un frein au désir et au plaisir de faire des choses ensemble, dû aux affinités entre les adhérents, mais aussi à la place et à l'ampleur que peut prendre l'association (temps, motivation, reconnaissance, bénévolat...).

Nous pouvons bénéficier des locaux de l'annexe mairie, qui de par sa situation géographique permet un échange entre les habitants (fête du quartier, carnaval..).

Les statuts de l'association mettent en avant les points suivants :

- contribuer au maintien des principes laïques de neutralité scolaire, d'objectivité et de tolérance sur lesquels repose l'enseignement publics ;
- étudier tout ce qui concerne l'intérêt des élèves au point de vue moral intellectuel et matériel ;
- faciliter les rapports entre les parents, le corps enseignant et les autorités dont relève l'établissement ;
- assurer la représentation des familles dans les conseils et organismes existants dans l'établissement ;
- apporter son concours à l'administration de l'établissement en vue d'améliorer les conditions de la vie scolaire des élèves ;
- promouvoir et gérer (directement ou en participation), dans l'intérêt des élèves et de leur familles, tous organismes périscolaires de caractère éducatif, culturel et sportif ;
- apporter son soutien dans les projets pédagogiques en organisant toutes sortes de manifestations afin de contribuer financièrement aux sorties des élèves ;
- redistribuer annuellement pour chaque élève et de manière équitable, l'intégralité de sa trésorerie aux projets à caractère éducatif, culturel et sportif.

Suite aux deux présentations, les échanges ont notamment porté sur les points suivants :

- Les limites du bénévolat
- L'ouverture de ces associations au-delà du quartier
- La façon dont ces associations pouvaient travailler le passage du « je » au « nous », dont les initiatives individuelles pouvaient devenir des projets portés par le collectif.

## Ateliers d'échanges : présentation d'expériences

L'après-midi, organisée sous forme d'ateliers, a permis de proposer des exemples de mise en réseau d'initiatives citoyennes.

### ATELIER 1 :

#### « Paroles partagées », un projet fédérateur pour l'Éducation Populaire

par Nelly Lopez, membre co-fondatrice du projet au titre de la Confédération des MJC de France

SITE : [www.paroles-partagees.org](http://www.paroles-partagees.org) // Contact Nelly Lopez : [nelly.lopez1@yahoo.fr](mailto:nelly.lopez1@yahoo.fr)

Une méthode, une recherche, un label ?

Six fédérations d'éducation populaire<sup>1</sup> se sont retrouvées en 2007 pour coopérer et repérer ensemble les enjeux et les pratiques de « Paroles partagées ». Elles ont cherché aussitôt l'apport et l'appui de chercheurs, de la Délégation à la Langue française et aux Langues de France (DGLFLF/ Ministère de la culture et de la communication) ainsi que de toutes celles et tous ceux qui pratiquent la parole partagée et peuvent se retrouver dans cette démarche.

Nous avons pris collectivement conscience du fait que la parole partagée, ça ne va pas de soi ....

Si la parole n'est pas que moyen d'expression de sentiments personnels ou technique de communicant, elle a un rôle éminemment politique et culturel à jouer dans l'espace public pour rendre possible, structurer et transformer les échanges entre les personnes. Quelles sont les conditions dans lesquelles la parole partagée s'exerce, se développe, transforme l'existant ?

Le cadre institutionnel actuel de la démocratie représentative, même « participative », n'est pas suffisant pour créer les conditions concrètes de la contribution et de la confrontation des points de vue des citoyens dans l'espace public. Comment pouvons nous, les unes et les autres, les uns et les autres, agir dans ce sens ?

La démocratie a besoin des contributions libres des citoyens pour exister et pour porter l'ambition de transformer les rapports sociaux. Le travail culturel des acteurs et actrices de l'éducation populaire dans le champ des pratiques, de la recherche, de la transmission et de l'apprentissage, peut-il contribuer à cette prise de conscience, au repérage et à la mise en œuvre créative et efficace de paroles partagées dans l'espace public, à leur partage ?

---

<sup>1</sup> Les six fédérations co-fondatrices de Paroles Partagées : CIRSTI, Confédération des Foyers ruraux, Confédération des MJC de France, Fédération des Centres sociaux et socioculturels, Fédération Française des MJC, Peuple et Culture.

L'atelier réalisé autour de la présentation de l'action de « Paroles partagées » par Nelly Lopez membre co-fondateur, nous a permis d'élaborer un certain nombre de questions et de pistes de réflexions.

L'objectif de la communication de Nelly Lopez, préparée à partir de différentes séquences d'émissions de radio, a été de nous montrer comment les actions collectives viennent renforcer la démocratie participative « horizontale » dans notre pays. Notamment en mettant l'accent sur la création des conditions nécessaires à la réalisation d'un espace collectif à partir de la parole de chacun. En effet, si l'intervention sociale comme l'éducation populaire souhaite soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes cela ne pourrait se faire sans ce travail en amont sur l'ouverture des possibilités d'expérimentation. Le constat que font les participants de l'atelier c'est qu'il y a bien des porteurs d'expériences dans ce sens mais qu'ils ne sont (les porteurs et les expériences) pas visibles à tous dans l'espace public.

L'intervention de différents acteurs devrait servir à faire grandir ces expérimentations sans toutefois qu'elles perdent leur philosophie de départ.

Les réseaux en tout genre pourraient faciliter les échanges et montrer ce qui se passe dans « les interstices » de la démocratie pour reprendre la formule de Marion Carrel mais demeure la question de la confiance.

La confiance, dont il a été question dans cet atelier, est celle dont le porteur de projet doit faire preuve en laissant « échapper » son projet et la représentation qu'il en a. Il est entendu que ce porteur peut être aussi un acteur collectif. L'expérimentation n'est pas une fin en soi mais elle permet de construire des compétences et de travailler sur leur transfert. Par exemple Nelly Lopez nous a montré comment des individus peuvent se réunir pour pratiquer une écriture collective à visée politique et comment cette expérience peut donner lieu à d'autres formes collectives plus structurées sur la durée et sur les objectifs.

## Atelier 2 :

### Association UDAC 66 - Union Départementale des Associations et Collectifs du 66 (pour des alternatives citoyennes)

par Jérôme Thierry, membre actif

Contact : [contact@udac66.org](mailto:contact@udac66.org)

Ce collectif est né de la rencontre de personnes ayant été victimes de dysfonctionnements de la société, notamment au niveau de leur consommation de biens et services. « Nous nous sommes interrogés sur notre société qui protège la consommation et non le consommateur. Après une première rencontre, qui a rassemblé une trentaine de collectifs et d'associations où chacun a exposé son combat spécifique, nous avons repéré des points communs, et créé en 2006 un collectif informel « le RAC 66 » (Rassemblement d'Associations et de Collectifs), de ce collectif est né en 2008 l'UDAC.

Il a été envisagé la création d'un site Internet pour informer et entraider. Cela mobilisait peu le public, mais permettait déjà de mieux se connaître entre association (entre 30 et 50). Par ces échanges, et d'autres réflexions autour du site, nous avons fait progresser notre projet. La notion d'entraide s'est élargie, pour aborder la question des échanges de services et de savoir.

Progressivement notre association a fait émerger notre point commun à tous : dépendance au consumérisme. Donc nous agissons pour réduire cette dépendance par une meilleure connaissance des ressources existantes dans la proximité, par la découverte d'autres modes de consommation, par la mise en réseau. »

L'UDAC a travaillé sur des outils participatifs, comme un agenda commun aux différents collectifs et ouvert à tous. Afin de contribuer au maillage et de mettre en relief les initiatives existantes, l'association a mis en place en avril 2012 une journée forum, organisée autour d'ateliers, de conférences, de stands, d'échanges qui a rassemblé 80 intervenants et plus de 1000 personnes.

## Association de voisins de Lleida

par Francesc Caballero Garcia, Vice - Président Fédération Associations Voisins de Lleida

*Francesc Caballero Garcia est Vice-Président de l'Association de Voisins du quartier de Balàfia, Vice-Président de la Fédération des Associations de Voisins de Lleida, Membre du Conseil de Direction de la Confédération d'Associations de Voisins de Catalogne (Espagne)*

Pendant la Deuxième République (1931-1939) il n'existait pas d'associations de voisins. La participation citoyenne se gérait plutôt à travers des associations civiques ou sectorielles spécifiques, les partis politiques et les syndicats. La vie était très active malgré tout. La ville s'était développée autour de la colline du château et de l'ancienne cathédrale, avec un centre historique très important, et avec une extension modérée, suite à la destruction des mur de la ville, vers le fleuve et la zone rurale qui l'entourne. Elle arrivait alors de justesse aux 40 000 habitants.

La guerre civile (1936-1939) a fait d'immenses dégâts et la ville a été très gravement endommagée autant en bâtiments qu'en habitants, surtout parce qu'elle est restée ligne de front pendant un certain temps. Presque la totalité de la ville a été touchée d'une manière ou d'une autre et plus d'un tiers des habitants ont disparus ou se sont exilés.

Après la guerre civile (1939) la récupération a été très lente. L'activité sociale et participative avait complètement disparu. Pendant les années 40 s'est surtout développée une prise de position pour le contrôle de l'appareil gouvernemental autant civil que militaire en profitant des bâtiments non sinistrés.

C'est à partir des années 50 qu'il a eu un certain élan grâce au travail du Service des Régions Dévastées ainsi que du Service Militaire de Constructions, agences gouvernementales ayant comme objectif la reconstruction de la ville dans tous ses

domaines. Ils ont utilisé les condamnés républicains pour mener les travaux les plus difficiles. Beaucoup de familles se sont alors déplacées vers Lleida pour les accompagner. Cela s'est traduit par un courant d'immigration autant de la Catalogne rurale que du reste de l'Espagne, surtout de l'Andalousie et de l'Aragon, mais aussi de l'Estrémadure ou de la Galice. Les différents postes de l'Administration à pourvoir font aussi arriver citoyens de tous les points du pays, spécialement de la Castille. Plusieurs quartiers sans connexion avec l'ancienne ville et sans aucun service basique, se sont vu naître avec l'implantation des nouveaux arrivés autour de la ville dans une enceinte d'un ou deux kilomètres tout en profitant des terrains vacants.

D'autres agences dépendantes soit de l'Eglise (Patronat Diocésain du Logement) ou du Syndicat officiel (Ouvrage Syndical du Logement) se sont ajoutées à ce travail. Ce développement a agit comme pôle d'attraction et a eu un effet multiplicateur.

Dans tous ces quartiers la vie est dure et s'est développée principalement autour de l'église paroissiale et de l'école. Les activités paroissiales, de loisir et sportives ont permis de développer des relations civiques plus profondes (clubs sportifs, culturels, etc.). A partir des années 60, un régime dictatorial plus souple (élections municipales avec participation citoyenne même si celles-ci sont contrôlées) permet que les associations de voisins commencent être un peu plus actives, même si elles se manifestent à travers les centres sociaux des paroisses. Le même phénomène s'opère avec les mouvements ouvriers à travers les associations de l'Église appelées d'Action Catholique : Fraternité Catholique Ouvrière ou Jeunesse Catholique Ouvrière, qui ont permis ultérieurement la rencontre avec les organisations de résistance intérieure et ont participé à la création des nouveaux syndicats.

Les associations de voisins ont vu le jour au cours des années 1960. Leur vocation est, dans un premier temps, revendicative vis-à-vis du pouvoir central. Après la mort de Franco, et à partir du moment où la démocratie représentative se met en place, les associations de voisin évoluent vers une vocation moins revendicative.

En 1977, les élections générales, en 1978 les élections régionales et surtout en 1979 les élections municipales, modifient complètement le panorama social et politique. Les Associations de Voisins participent très activement au développement socio-politique du moment et avec les partis politiques, les syndicats et les autres associations civiques, elles prennent une envergure très importante, spécialement dans le domaine du développement local et social, urbanistique et de toute sorte.

Des nouvelles associations de voisins se sont créées. Il y a aussi un changement dans le statut des associations avec leur démocratisation. La ville de Lleida arrive déjà aux 100.000 habitants. On participe à tous les travaux à n'importe quel niveau pour mettre en marche une société nouvelle. Nombre de dirigeants des associations de voisins ou de quartier, à travers les différentes forces politiques toutes les couleurs confondues, prennent part à la formation de la nouvelle Mairie.

La constitution Espagnole de 1977 mentionne la nécessité d'organiser une participation citoyenne. Les collectivités locales peuvent alors considérer les associations de voisins comme des structures pouvant apporter une prise en considération de la parole des habitants. Dans plusieurs villes, comme à Lleida, la municipalité considère ces associations comme des interlocuteurs privilégiés et s'appuie sur elles pour travailler à l'amélioration de la qualité de la vie dans les différents quartiers.

En 1982 est créée la Fédération d'Associations de Voisins de Lleida avec, aujourd'hui, environ 40 associations de tous les quartiers et des environs de Lleida. En 1988 est créée la Confédération d'Associations de Voisins de Catalogne qui compte 540 associations et 25 fédérations. En 1989 est créée la Confédération Espagnole d'Associations de Voisins avec plus de 100 fédérations et confédérations.

Localement, à Lleida, la participation des associations de voisins à la vie sociale et politique a permis d'obtenir un Règlement d'Organisation Municipale en 1991 et surtout un Règlement de Participation Citoyenne, le premier dans tout l'Etat espagnol, en 1994, et un deuxième Règlement de Participation Citoyenne en 2006. Celui-ci entérine un approfondissement de la participation dans le domaine social, culturel, sportif et en termes de politique municipale (Centres Civiques dans tous les Quartiers avec toute une série de services déconcentrés) mais aussi et surtout dans le domaine économique, ce qui assure aux associations de voisins une participation du budget avec des subventions.

Le développement de ce Règlement Municipal de Participation Citoyenne permet aux associations de voisins d'être présents dans toutes les Commissions Informatives de la Mairie et dans les Sessions plénières avec un droit d'intervention, mais sans droit de vote, ce qui nous permet de connaître point par point toutes les affaires municipales et d'y participer en donnant notre avis. Cela nous permet aussi de participer au développement de l'urbanisme, ou des différents règlements sur la vie sociale et civique de la ville, sur la localisation des infrastructures, leur développement, etc.

Et à travers les différentes organisations régionales ou nationales nous participons, plus ou moins, aussi au développement sociopolitique et à l'application des lois et règlements de la Généralité ou du Gouvernement Central.

La municipalité met à disposition des associations des centres civiques et des centres sociaux locaux (ces derniers sont des structures de plus petite envergure). La programmation des centres civique est effectuée sur la base des propositions des associations. Les associations de voisins fonctionnent avec des bénévoles, qui peuvent avoir recours à des professionnels en fonction des activités définies.



L'atelier s'est déroulé comme suit :

- Une courte présentation des expériences
- La création de groupes pour élaborer des questions à destination des deux porteurs d'expériences
- La formulation des différentes questions par les groupes
- Des réponses croisées proposées par les deux porteurs d'expérience

Les questions ont notamment concerné les points suivants :

- Quelle mixité sociale et culturelle dans les associations de voisins et dans les collectifs de l'UDAC ?
- Quelle complémentarité entre les centres civiques et les associations de voisins ? quels liens avec les autres associations de quartier ?
- Les associations de voisins sont elles indépendantes ? Ne sont elles pas devenu des institutions ?
- Quels outils de communication sont développés pour faciliter les échanges (entre associations de voisins / entre collectifs participant à l'UDAC)
- Les associations de voisin ont-elles un rôle à jouer par rapport à la crise que connaît l'Espagne ?

## Clôture de la journée

Les participants ont souligné, en fin de journée, l'intérêt de proposer ce type de journée pour favoriser la transversalité et l'horizontalité des échanges entre citoyens et professionnels, pour créer des espaces où les différentes démarches et projets puissent se rencontrer.

Si la participation citoyenne est libre et doit pouvoir laisser place à l'imagination, la créativité, le plaisir, l'expression de désirs, cette liberté doit s'articuler à un besoin de structuration et de méthode. Les participants ont cependant été attentifs au fait que les initiatives citoyennes ne sont pas automatiquement mises en œuvre par le biais d'une forme associative.

Selon les approches proposées, empreintes des valeurs de l'éducation populaire, le citoyen est considéré dans son quotidien et sa globalité. Les projets et dynamiques présentés au cours de la matinée et de l'après midi posent la question des relais entre les initiatives locales, les microprojets, et des interventions plus transversales.

Le fil rouge qui est ressorti de cette journée sur les initiatives citoyennes peut concerner aussi bien les bénévoles associatifs que les professionnels de l'intervention sociale et éducative dans leur rôle de favoriser et d'accompagner la mise en place de solidarités horizontales qui soient vecteurs de transformation sociale.



*Photo prise après la clôture de la journée...*

### Pour aller plus loin...

*Les supports des intervenants et des ressources complémentaires sur le sujet sont également mis à disposition sur le site internet du PRDS.*

